VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-01-31

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 31 janvier 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE).

Sont présents : M. Claude JAMATI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Christian JOUANE (pouvoir de Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ (pouvoir de M. Olivier COLLO), Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), M. Michael THOMAS.

Absents excusés : M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Olivier LEBRUN (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Véronique BANULS (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Olivier COLLO (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLÉ), M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Nathalie KRAMER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO (pouvoir à Mme Daniella TROCHU), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. François de MAZIÈRES), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL
Date de convocation : 24 janvier 2012
Date d'affichage de la convocation : 24 janvier 2012
Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 55

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

N° de l'ordre du jour :

2012.01.31 : Convention de partenariat entre la commune de Viroflay, la Paroisse Notre-Dame-du-Chêne de Viroflay et Versailles Grand Parc pour la mise à disposition et l'utilisation de l'église Saint-Eustache et de son orgue au profit du Conservatoire à rayonnement communal de Viroflay.

❑ **M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

La commune de Viroflay est propriétaire de l'église Saint-Eustache, sise 7 rue Jean Rey à Viroflay, et de ses divers équipements, dont un orgue.

La Paroisse Notre-Dame-du-Chêne est affectataire de cette église pour l'exercice du culte catholique.

Depuis 1980, elle a accepté que le Conservatoire à rayonnement communal de Viroflay utilise l'église Saint-Eustache et son orgue pour la formation musicale régulière des élèves (notamment ceux inscrits à la classe d'orgue) et, à titre occasionnel, pour des concerts publics.

Cet accord est maintenu dès lors que les activités sont compatibles, d'une part avec le respect dû à un lieu de culte et, d'autre part, avec les activités cultuelles organisées par la Paroisse, ces dernières étant prioritaires.

Le Conservatoire devenant, en temps d'occupation, le principal utilisateur de l'église Saint-Eustache et de son orgue, les frais d'accord et d'entretien de l'orgue, ainsi que l'éclairage, le chauffage, le nettoyage et le gardiennage de l'église sont pris en charge par la commune de Viroflay.

Ces mises à disposition se poursuivant depuis le transfert du Conservatoire à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, il convient d'en arrêter les modalités par convention.

Le Conservatoire est tenu de s'assurer que les activités et programmes mis en œuvre dans l'église Saint-Eustache sont conformes aux activités de la Paroisse. Les frais d'accord et d'entretien courant de l'orgue sont pris en charge par le Conservatoire dans le cadre de son budget de fonctionnement annuel.

Les frais d'éclairage, de chauffage, de nettoyage et de gardiennage de l'église sont pris en charge par la commune de Viroflay. Ils font l'objet d'un remboursement par Versailles Grand Parc au titre des remboursements de charges arrêtés par la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert de Charges (CLETC) du 19 octobre 2010.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *adopte les termes de la convention de partenariat entre la commune de Viroflay, la Paroisse Notre-Dame-du-Chêne de Viroflay et Versailles Grand Parc pour la mise à disposition et l'utilisation de l'église Saint-Eustache et de son orgue au profit du Conservatoire à rayonnement communal de Viroflay ;*

2) *autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents ;*

3) *dit que les dépenses sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 55
Suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

PREF. 78
13.02.12

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14